

**DISCOURS DE MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DURANT LA REUNION MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION SUD-SUD**

7 MARS 2023,

**prononcé par Monsieur RATSIMANDAO Tahirimiakadaza, Secrétaire Général
du Ministère des Affaires étrangères**

Je cite

« Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

Dans un monde polarisé et fragmenté, marqué par des crises multiformes sans précédent et menaçant la paix globale et notre propre existence, nous devons trouver une meilleure voie à suivre. Ces défis bousculent le mécanisme traditionnel de coopération et requièrent des mécanismes innovants et adaptés aux besoins de la population des PMA. Madagascar reste convaincu que la coopération internationale constitue un outil fondamental et pertinent en vue d'une mise en œuvre effective du Programme d'action de Doha.

Durant la dernière décennie, la coopération Sud-Sud et triangulaire n'a cessé d'apporter des résultats bénéfiques pour les pays en développement. Et que l'adoption du Nouveau Programme d'Action pour les PMA (DPoA), ici à Doha renforcera davantage cette avancée conformément également au cadre stratégique pour la Coopération Sud-Sud (2022 -2025).

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Plusieurs leçons peuvent être tirées du mécanisme existant et du Programme d'action d'Istanbul, notamment le lien entre les conditionnalités politiques rattachées à l'aide et la faible réalisation des promesses de financement faites, spécialement dans le domaine du transfert de la technologie et du financement de développement, l'accès au marché et sur le plan structurel l'importance de la mise en place d'un mécanisme de suivi de nos programmes et projets etc.

Ma délégation estime que le nouveau Plan décennal pour le PMA (DPoA) devrait répondre aux besoins et aux priorités des États membres. Pour cela, je propose **l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan de mise en œuvre concret, réaliste et réalisable sur comment la coopération sud-sud peut**

contribuer à la réalisation du programme d'action de Doha ». Ce document servira de cadre d'intervention ou de guide et peut prévoir un mécanisme de revue périodique tous les deux (02) ans et un mécanisme à mi-parcours tous les 5 ans.

Cette démarche nous permet de coordonner nos actions, assurer leur cohérence et leur alignement aux priorités des PMA à travers des projets concrets.

En vue de cet objectif, Madagascar recommande la **mise en place d'un groupe de travail ad 'hoc** qui coordonnera les travaux de réflexion y relatifs et souhaite que **cette proposition soit intégrée dans le rapport de cette séance.**

Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation